



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 3 mai 2016 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absentes : Madame Line Boulianne et Madame Claudette Roussel

Ouverture de la séance à 19 heures

Madame Sophie Bouchard, secrétaire au greffe assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

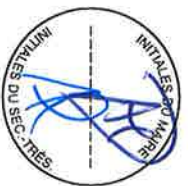
2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T ET AUTRES

16.6 Ministère des Transports – Dernier avis de non-conformité

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.8 Cession d'une partie de l'emprise de la route 138 à l'intersection des rues St-Marcellin Ouest et St-Marcellin Est
- 17.9 Renouvellement espace publicitaire 2016/ Maison du Tourisme de Tadoussac
- 17.10 Demande d'appui financier – Gala méritas 2016/ Polyvalente des Berges
- 17.11 Demande d'appui financier/ École Marie-Immaculée
- 17.12 Lettre d'entente/ Prime de Chef d'équipe – Parcs et espaces verts
- 17.13 Invitation à participer au 20^e journées de la Culture
- 17.14 Entériner la demande de location de salle – Cercle des Fermières des Escoumins
- 17.15 Engagement de la directrice générale/ Municipalité des Escoumins
- 17.16 Terrain de jeux/ Été 2016
- 17.17 Nomination poste de secrétaire administrative
- 17.18 Demande d'autorisation/ Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
- 17.19 Service de développement économique – Agents de développement municipaux
- 17.20 DM 2016-001/ Madame Claudia Larouche et Madame Corine Laprise
- 17.21 DM 2016-002/ Monsieur Carl Tremblay



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 17.22 Dépôt/ Levée de fonds – Tournoi de golf Serge A.- Bouchard
- 17.23 Dépôt/ Adhésion et convocation pour l'AGA 2016 de Loisir et Sport Côte-Nord
- 17.24 Autorisation de dépense/ Événement Grand Défi Pierre Lavoie
- 17.25 Présentation de projet/ Café-Bar Kiboikoi
- 17.26 Démonstration et initiation/ QcSkateBoard Camp
- 17.27 Demande de gratuité de salle/ Concours « Les Étoiles du Nord »
- 17.28 Demande à l'Association de Chasse et Pêche Nordique INC./ Panneau d'affichage électronique

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 16-05-126

CESSION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE 138 À L'INTERSECTION DES RUES ST-MARCELLIN OUEST ET ST-MARCELLIN EST

ATTENDU QUE la Municipalité a formulé le 12 décembre 2012 et le 28 août 2013 une demande ayant pour objet de requérir l'abandon de parties de chemins locaux adjacents à la route 138;

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours en attente de recevoir une description des parcelles de terrain rétrocédées à la Municipalité et le plan de la nouvelle emprise;

ATTENDU QUE dans le cadre du transfert des infrastructures, le ministère s'est engagé à remettre à niveau le terre-plein du côté ouest de la Municipalité ainsi que la réfection des bordures et le branchement du système d'éclairage;

ATTENDU QUE des parcelles de terrain adjacentes à la rue Saint-Marcellin Ouest dans le secteur de la Poissonnerie et désigné comme étant les lots A-6-2-1 et A-6-2-2 du rang A d'une superficie globale de 1 107.9 mètres carrés sont excédentaires et toujours sous la juridiction du ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité possède déjà une station de pompage de réseau d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux sur ces terrains et projette réaménagé l'aire de stationnement dans le but d'améliorer les facilités de stationnement pour accéder à la Promenade de la Baie ainsi que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

les accès piétonniers et cyclables en lien avec le développement de la route verte;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité réitère sa demande auprès du ministère des Transports de compléter la cession et décréter l'abandon des parties de chemins locaux situés à l'intersection des rues St-Marcellin Ouest, St-Marcellin Est et Moreau ainsi que les infrastructures de voirie, lesquelles ne feraient plus partie de l'emprise de la route 138;

QUE demande soit également faite au ministère de procéder par la même occasion à la cession d'une partie de l'emprise de la route 138 adjacente à la rue St-Marcellin Ouest soit les terrains identifiés comme étant les lots A-6-2-1 et A-6-2-2 Rang A, Canton Escoumins.

RENOUVELLEMENT ESPACE PUBLICITAIRE 2016/ MAISON DU TOURISME DE TADOUSSAC

N° 16-05-127

ATTENDU QUE la Maison du Tourisme de Tadoussac offre la possibilité de renouveler notre espace publicitaire à la Maison du Tourisme et à cette fin, l'installation d'une affiche murale couleur d'une dimension de 24" x 36" aux mêmes conditions que l'année précédente soit sur la base d'un coût forfaitaire de 750.00 \$ (sept cent cinquante dollars);

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de renouveler son positionnement à la Maison du Tourisme de Tadoussac qui accueille plus de 35 000 (trente-cinq mille) visiteurs chaque année;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Formules Municipales No 4614-A-MST

QUE le Conseil autorise le renouvellement d'un espace publicitaire à la Maison du Tourisme de Tadoussac pour l'année 2016 soit l'installation d'une affiche murale couleur de 24" x 36" et à cette fin, une dépense de 750.00 \$ (sept cent cinquante dollars) plus les taxes applicables.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER – GALA MÉRITAS 2016/ POLYVALENTE DES BERGES

N° 16-05-128

ATTENDU QUE le gala méritas de la Polyvalente des Berges aura lieu le jeudi 9 juin 2016 à 12h45, à la grande salle de la polyvalente;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 50\$ (cinquante) dollars à la Polyvalente des Berges pour le Gala méritas 2016.



N° 16-05-129
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

DEMANDE D'APPUI FINANCIER / ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE

ATTENDU QUE l'École Marie-Immaculée dépose une demande d'appui financier pour leur soirée culturelle de fin d'année qui se tiendra le 16 juin prochain;

ATTENDU QUE le spectacle « Ça finit bien l'année » est important pour les élèves puisqu'il vise à développer, maintenir et encourager la persévérance scolaire et l'estime de soi;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 50\$ (cinquante dollars) à l'École Marie-Immaculée pour cette soirée culturelle de fin d'année.

LETTRE D'ENTENTE / PRIME DE CHEF D'ÉQUIPE – PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU QUE Monsieur Benoît Tremblay, président du syndicat des employés municipaux des Escoumins, a déposé une lettre d'entente concernant la prime de chef d'équipe du département des parcs et espaces verts à la directrice générale par intérim, Madame Andrée Lessard, le vendredi 29 avril 2016;

ATTENDU QUE Madame Bertrande Savard occupe le poste de Chef d'équipe – Parcs et espaces verts;

ATTENDU QUE Madame Bertrande Savard coordonne les activités concernant les parcs et les espaces verts de manière constante au cours de l'année;

ATTENDU QUE Madame Bertrande Savard bénéficiera de la prime de chef d'équipe à 1.50 \$/h convenue à la convention collective pour chaque heure de travail effectuée, nonobstant l'article 17.05 de la convention collective;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale par intérim ainsi que Monsieur André Desrosiers, maire, à signer ladite entente entre la Municipalité des Escoumins et le syndicat des employés municipaux des Escoumins.

N° 16-05-131

INVITATION À PARTICIPER AU 20^E JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a reçu une invitation à participer aux 20^e journées de la culture qui se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochain;

ATTENDU QUE cette année, nous sommes invités à faire connaître 20 Trésors culturels de notre Municipalité;

ATTENDU QU'il faut prendre connaissance de l'appel à participation dans le site des Journées de la culture (journeedelaculture.qc.ca) et à y inscrire avant le 31 juillet 2016, les activités que notre Municipalité souhaite proposer à l'ensemble de nos citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 16-05-132

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil sollicite la participation du Comité culturel, loisir et tourisme afin de participer aux 20^e journées de la culture au sein de la Municipalité des Escoumins.

ENTÉRINER LA DEMANDE DE LOCATION DE SALLE – CERCLE DES FERMIERES DES ESCUMINS

ATTENDU QUE le bingo artisanal du Cercle des Fermières a eu lieu le 2 mai dernier;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières des Escoumins a loué la salle multifonctionnelle pour cet événement;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières des Escoumins a sollicité l'aide de la Municipalité afin de leur louer cette salle gratuitement;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières des Escoumins a du défrayer le coût de l'entretien de la salle uniquement;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**
(Madame Marie-Lise Poitras déclare son intérêt potentiel et se retire du vote)

QUE le Conseil entérine la demande de location la salle multifonctionnelle gratuitement le 2 mai 2016 par le Cercle des Fermières des Escoumins en défrayant uniquement le coût de 50 \$ (cinquante dollars) pour l'entretien de la salle.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/ MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS

ATTENDU QU'il y a eu une entente entre la Municipalité des Escoumins et le syndicat des employés municipaux des Escoumins concernant l'affectation de Madame Andrée Lessard au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et que celle-ci prend fin en août 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal des Escoumins ne désire pas afficher le poste de directrice générale/ secrétaire-trésorière à l'externe, car celui-ci est très satisfait des services professionnels de Madame Andrée Lessard;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la nomination de Madame Andrée Lessard pour le poste de directrice générale/ secrétaire-trésorière pour la Municipalité des Escoumins;

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. à exécuter la convention d'engagement de Madame Andrée Lessard en tant que directrice-générale/ secrétaire-trésorière;

Que le conseil municipal des Escoumins autorise le maire, Monsieur André Desrosiers ou le maire suppléant à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'emploi après entente entre les 2 (deux) partis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Que le conseil municipal des Escoumins autorise, tel que prévu en vertu de l'article 203, du Code municipal du Québec, Madame Andrée Lessard directrice générale/ secrétaire-trésorière, à signer conjointement avec le maire ou en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge du maire ou par tout membre du conseil préalablement autorisé tous chèques et billets ou autres titres consentis par la municipalité;

Qu'une copie de la présente résolution soit remise à Madame Andrée Lessard.

N° 16-05-134

TERRAIN DE JEUX/ ÉTÉ 2016

ATTENDU QUE le terrain de jeux se déroulera du 27 juin au 19 août 2016 pour une période de 8 (huit) semaines;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription doivent être majorés en raison de l'ajout d'une semaine supplémentaire;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve les coûts des inscriptions détaillés suivants incluant l'heure du dîner, l'huile à mouche et la crème solaire :

- ✓ 120.00 \$ pour le 1^{er} enfant pour les jeunes des Escoumins et Essipit;
- ✓ 115.00 \$ pour le 2^e enfant pour les jeunes des Escoumins et Essipit;
- ✓ 110.00 \$ pour le 3^e enfant pour les jeunes des Escoumins et Essipit;
- ✓ 200.00 \$ pour les jeunes des autres municipalités.

N° 16-05-135

NOMINATION POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE Madame Odette Tremblay a donné sa démission pour le poste de secrétaire administrative;

ATTENDU QUE l'affichage du poste a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été mis en place et que celui-ci était formé de Mesdames Andrée Lessard, Claudette Roussel et Line Boulianne afin de trouver la candidate adéquate pour le poste;

ATTENDU QUE Madame Jessica Tremblay sera la nouvelle secrétaire administrative de la Municipalité des Escoumins, et ce, à compter de lundi 9 mai 2016;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Jessica Tremblay au poste de secrétaire administrative;

QUE selon la convention collective de la Municipalité des Escoumins, Madame Jessica Tremblay devra compléter une période de probation de 6 (six) mois.



N° 16-05-136
No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**DEMANDE D'AUTORISATION/ CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION
DES INNUS ESSIPIT**

ATTENDU le partenariat entre la Municipalité des Escoumins et la Communauté Essipit concernant l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer;

ATTENDU QUE la Communauté Essipit veut procéder à la coupe et au brûlage de bois sur le Lot A-3-3 appartenant à la Municipalité des Escoumins pour l'aménagement de ce terrain;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les employés de la Communauté Essipit à procéder à la coupe et au brûlage de bois sur le Lot A-3-3 appartenant à la Municipalité des Escoumins afin d'amorcer l'aménagement du nouveau terrain de soccer.

**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AGENT DE
DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la Haute-Côte-Nord bénéficient d'une subvention dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* pour l'embauche d'un agent de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins souhaite recevoir de l'aide pour l'embauche d'un agent de développement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord dégagera une somme de 30 000 \$ (trente mille dollars) pour un agent de développement au sein de la municipalité des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Escoumins s'engage à verser une mise de fonds de 10 000 \$ (dix mille dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate Madame Andrée Lessard, directrice générale responsable du projet, à déposer la demande pour en agent de développement municipal au Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

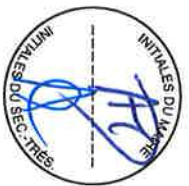
QUE le Conseil autorise Madame Lessard à signer tous les documents en lien avec le projet ainsi que l'engagement de la mise de fonds.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-001/ MADAME
CLAUDIA LAROCHE ET MADAME CORINE LAPRISE**

ATTENDU QUE Madame Claudia Larouche et Madame Corine Laprise ont formulé le 29 mars 2016 une demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le lot 9-9-13 du Rang A, Canton Escoumins;

ATTENDU QUE cette demande vise dans le cadre de la construction d'une résidence de villégiature à autoriser un empiètement additionnel de 0,5 mètre du vestibule et du perron dans la cour avant en excédent du 2,5 mètres autorisé à titre de construction accessoire dans la cour avant et un empiètement additionnel de 1 mètre de la terrasse incluant l'avant-toit dans

9125



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

la cour latérale en excédent de l'empiètement de 3,6 mètres autorisé dans cette cour;

ATTENDU QUE l'immeuble concerné est situé à l'intérieur de la zone 52-V du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation aux articles 9.1 et 9.2 du *Règlement de zonage no 240*;

ATTENDU QUE la construction de la bâtisse principale prévoit l'aménagement d'un vestibule et d'un perron dans la cour avant dont l'empiètement est supérieur à 2,5 mètres tel que stipulé à l'article 9.1 du règlement de zonage 240 comme empiètement maximal autorisé dans cette cour pour ce type de construction complémentaire soit un empiètement de 3 mètres;

ATTENDU QUE le projet de construction prévoit également la construction d'une terrasse dans la cour latérale dont l'empiètement est supérieur à 3,6 mètres tel que stipulé au règlement de zonage comme empiètement maximal autorisé dans cette cour pour ce type de construction complémentaire soit un empiètement de 4,6 mètres;

ATTENDU QUE le comité juge opportun de permettre la construction d'un perron conforme pour accéder au vestibule et l'aménagement d'une terrasse excédentaire dans la cour latérale en considération de la présence d'un terrain de grande superficie et en zone de villégiature;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est recevable;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 11 avril 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-001 afin d'autoriser un empiètement additionnel de 0,5 mètre du vestibule et du perron dans la cour avant en excédent du 2,5 mètres autorisé à titre de construction accessoire dans la cour avant et un empiètement additionnel de 1 mètre de la terrasse incluant l'avant-toit dans la cour latérale en excédent de l'empiètement de 3,6 mètres autorisé dans cette cour.

N° 16-05-139

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-002/ MONSIEUR CARL TREMBLAY

ATTENDU QUE Monsieur Carl Tremblay a formulé le 31 mars 2016 une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3 rue Dion, et sur le lot 2-12 du rang A, Canton Escoumins;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un empiètement de 5,79 mètres du bâtiment principal dans la marge de recul avant prescrite de 9



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

mètres et un empiètement de 0,07 mètre du bâtiment principal dans la marge de recul latérale droite prescrite de 2 mètres;

ATTENDU QUE le bâtiment principal et le terrain sur lequel ils sont érigés sont situés dans la zone d'habitation 62-H du règlement de zonage en vigueur depuis le 18 mai 1993;

ATTENDU QU'il s'agit d'une dérogation à l'article 6.1.1 du Règlement de zonage no 240;

ATTENDU QUE la bâtisse principale soit une maison mobile a été érigée en 1963 avant l'entrée en vigueur du règlement municipal et en conséquence, l'implantation dérogatoire du bâtiment principal à 3,59 mètres était protégée par droits acquis;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2004, la maison mobile a fait l'objet d'un permis de construction pour des travaux de déplacement et de transformation en résidence avec une marge avant identique soit à 3,59 mètres;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal est située à 3,21 mètres de la ligne avant et 1,93 mètre de la ligne latérale tel qu'en fait foi, le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Madame Claire Bellemare, arpenteur-géomètre en date du 19 septembre 2005, ce qui n'est pas conforme à l'implantation initiale et aux marges de recul prescrites au règlement de zonage en vigueur soit 9 mètres pour la marge avant et 2 mètres pour la marge latérale;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme formulée lors de la réunion du 11 avril 2016;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2016-002 afin d'autoriser un empiètement de 5,79 mètres du bâtiment principal dans la marge de recul avant prescrite de 9 mètres et un empiètement de 0,07 mètre du bâtiment principal dans la marge de recul latérale droite prescrite de 2 mètres.

AUTORISATION DE DÉPENSE/ ÉVÈNEMENT GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE l'école primaire Marie-Immaculée de Les Escoumins recevra une bourse de 50 000\$ (cinquante mille dollars) de l'équipe du Grand Défi Pierre Lavoie le 16 mai 2016;

ATTENDU QUE cette bourse permettra de procéder à l'installation d'équipements sportifs (athlétisme) pour les jeunes étudiants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'il serait important de faire préparer un buffet froid pour les cyclistes du Grand Défi Pierre Lavoie ainsi qu'aux organisateurs et invités lors de cet événement;

ATTENDU QUE Monsieur André Desrosiers, maire de Les Escoumins, pourrait remettre un présent au porte-parole de l'équipe du Grand Défi Pierre Lavoie;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la Municipalité des Escoumins à budgéter un montant afin d'offrir aux cyclistes, aux organisateurs et invités, un buffet froid en l'honneur de cet événement.

PRÉSENTATION DE PROJET / CAFÉ-BAR KIBOIKOI

ATTENDU QUE Madame Laurie Fait et Madame Véronique Aubé, propriétaires du Café-Bar Kiboikoi, souhaitent présenter un projet au programme de Médiation Culturelle à la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE le programme de Médiation Culturelle permet de soutenir de nouveaux projets qui rapprochent les acteurs culturels des citoyens et dont les effets seront positifs et durables. Il favorise ainsi la vitalité des arts et de la culture par l'implication et la sensibilisation des citoyens de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE ce projet cadre parfaitement avec ce programme puisque celui-ci consiste à créer une œuvre d'art peinte sur le bloc sanitaire situé à l'entrée de la Promenade de La Baie des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les propriétaires du Café-Bar Kiboikoi à présenter leur projet au programme de Médiation Culturelle à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

N° 16-05-142

DÉMONSTRATION ET INITIATION / OCSKATEBOARD CAMP

ATTENDU QUE QcSkateBoard Camp a fait une offre à la Municipalité des Escoumins concernant une démonstration ainsi qu'une initiation au SkateBoard;

ATTENDU QUE cet événement sert à initier les jeunes qui n'ont jamais fait de skateboard en leur donnant les connaissances équilibrées, en position sur la planche, en leur montrant comment bien tomber et où regarder lorsqu'ils sont sur une planche;

ATTENDU QU'à cet événement, il y aura aussi un « spectacle de skateboard » de haut niveau aux gens présents et finiront par la distribution de prix de présence.

ATTENDU QUE cet événement aurait lieu le 12 juin prochain de 14h00 à 16h00 à l'extérieur du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher (Skatepark);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la démonstration ainsi que l'initiation au SkateBoard est au montant de 2 000 \$ (deux mille dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l'offre de service de QCSkateBoard Camp le 12 juin prochain au montant de 2 000 \$ (deux mille dollars).

N° 16-05-143

DEMANDE DE GRATUITÉ DE SALLE/ CONCOURS « LES ÉTOILES DU NORD »

ATTENDU QUE Madame Annie Caron, originaire des Escoumins, souhaite offrir un atelier gratuit qui mettra en vedette théâtre, chant et improvisation aux jeunes de 7 à 17 ans;

ATTENDU QUE cet atelier permettra de trouver des jeunes de talent afin de participer au concours « Les Étoiles du Nord » qui aura lieu du 1^{er} au 19 août 2016;

ATTENDU QUE Madame Annie Caron souhaite utiliser la salle en haut du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher le 10 mai prochain, et ce, gratuitement;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le prêt de la salle en haut du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher à Madame Annie Caron lors de son atelier offert aux jeunes de 7 à 17 ans le 10 mai 2016;

N° 16-05-144

Formules Municipales No 4614-A-MST

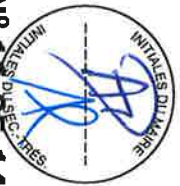
DEMANDE À L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE NORDIQUE INC./ PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins souhaite installer un tableau d'affichage électronique;

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins souhaite installer ce tableau d'affichage à l'entrée de la route Forestière où est situé l'affiche appartenant à l'Association de Chasse et Pêche Nordique Inc. indiquant les lacs et les pourvoies sur la Zec;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil demande à l'Association de Chasse et Pêche Nordique Inc. de procéder à l'enlèvement de leur affiche située à l'entrée de la route Forestière afin que la Municipalité des Escoumins puisse effectuer l'installation de leur tableau d'affichage numérique.



N° 16-05-145
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escourmins

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h55 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.